

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9413**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Conducteur de machine - production de boissons

Nouvel intitulé : Conducteur de machines du secteur alimentaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Branche professionnelle des activités de production d'eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et bières	Président de la CPNE

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3247 - Activités de production des eaux embouteillées et boissons rafraîchissantes sans alcool et de bière

Code(s) NSF :

221u Conduite d'installations des industries agro-alimentaires et de machines de conditionnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conducteur de machines doit assurer la conduite d'une ou plusieurs machines mécanisées ou automatisées, intégrées ou non dans une ligne de production, en respectant les instructions, les critères d'hygiène, de productivité, de qualité, de sécurité et d'environnement. Pour ce faire, il doit remplir 5 grandes missions :

Préparation du poste de travail

Conduite de la ou des machines

Contrôle, enregistrement, transmission

Participation aux diagnostics / Maintenance de premier niveau

Nettoyage et rangement du poste de travail

Les capacités attestées sont :

Produire en respectant les modes opératoires et les consignes, alimenter, contrôler, interpréter, ajuster

Mettre en route et arrêter l'installation, entretenir, régler et effectuer la maintenance de premier niveau

Appliquer les procédures de contrôle qualité et utiliser les instruments de contrôle

Respecter les procédures d'hygiène, de nettoyage et de désinfection.

Respecter les procédures et consignes en matière de prévention des accidents.

Communiquer dans le cadre de son activité à l'oral ou à l'écrit

Appliquer les consignes de gestion de l'environnement de son poste de travail.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Industries agro-alimentaires

conducteur de machines, opérateur d'atelier

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2102 : Conduite d'équipement de production alimentaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Chaque domaine de compétences est acquis de façon indépendante.

Après formation

La certification s'appuie sur 3 composantes :

- L'évaluation par le tuteur en entreprise, à l'aide d'une grille d'observation,
- L'évaluation par le formateur, à l'aide d'un test de connaissances informatisé et d'un livret de description de l'activité,
- L'évaluation par le jury (professionnel évaluateur), sur la base d'une observation au poste de travail, puis d'un entretien du candidat avec le jury du CQP.

Validation des acquis de l'expérience

Le dossier préalable de la demande de VAE inclut un test de connaissances informatisé.

La certification s'appuie sur 2 composantes :

- un dossier déclaratif de VAE rempli par le candidat, éventuellement accompagné de documents techniques,
- et une présentation orale, suivie d'un entretien avec le jury (2 professionnels évaluateurs) du CQP

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de deux instances : • un professionnel évaluateur par session de formation, désigné par la CPNEF, assure l'évaluation finale sur site • un jury national composé de 4 personnes, dont 75% sont des professionnels (un représentant employeur, un représentant salarié et un expert) et 25% membre de l'OCPA, formule un avis d'attribution au vu de la synthèse des évaluations tuteur, formateur, professionnel évaluateur
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé de deux instances : • un professionnel évaluateur par session de formation, désigné par la CPNEF, assure l'évaluation finale sur site • un jury national composé de 4 personnes, dont 75% sont des professionnels (un représentant employeur, un représentant salarié et un expert) et 25% membre de l'OCPA, formule un avis d'attribution au vu de la synthèse des évaluations tuteur, formateur, professionnel évaluateur
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X	Le jury est composé de deux instances : • deux professionnels évaluateurs par session de VAE, désignés par la CPNEF, assurent l'évaluation finale sur dossier et entretien • un jury national composé de 4 personnes, dont 75% sont des professionnels (un représentant employeur, un représentant salarié et un expert) et 25% membre de l'OCPA, formule un avis d'attribution au vu de l'avis des professionnels évaluateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Une équivalence totale est instituée avec le CQP Conducteur de machines des Industries Alimentaires Texte réglementaire : Accord du 20 juin 2007 relatif à la reconnaissance des CQP IA dans diverses Branches des Industries Alimentaires	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 janvier 2010 publié au Journal Officiel du 22 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Conducteur de machine - production de boissons avec effet au 22 janvier 2010, jusqu'au 22 janvier 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Ce CQP est délivré en moyenne à 28 titulaires par an

Autres sources d'information :

Site CPNEF : www.cpnef.info Site AGEFAFORIA : www.agefaforia.info

Lieu(x) de certification :

CPNEF de la branche professionnelle des activités de production d'eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et bières c/o CSEM - 37 rue des Mathurins - 75008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Au choix des entreprises

Historique de la certification :

Création par la CPNEF le 12/12/2006

Annexe relative au positionnement de 5 CQP signée le 3/07/07 (conducteur de machines, responsable d'équipe, agent de maintenance, technicien de maintenance, conducteur de ligne)

Il n'y a pas eu de changement de libellé du CQP, ni de l'autorité délivrant ce CQP.

Certification suivante : Conducteur de machines du secteur alimentaire